



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ateliers protégés

Question écrite n° 74874

Texte de la question

M. Antoine Carré attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation financière des ateliers protégés, sur les conditions d'exécution du programme pluriannuel de création de 2500 places et du plan triennal présenté devant le conseil national consultatif des personnes handicapées le 25 janvier 2000. Alors qu'un crédit supplémentaire de 100 millions de francs devait être dégagé sous trois ans en faveur des ateliers protégés, les critères de répartition de ces moyens supplémentaires entre les régions et les établissements ne sont pas connus, certains établissements voyant même leur subvention diminuer, ce qui met en cause leur avenir. Il souhaiterait donc connaître la répartition des moyens financiers entre les ateliers protégés en 2001 et 2002, les critères d'attribution retenus à la suite du rapport établi par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur les aides de l'Etat et ce qui est prévu en faveur des établissements qui connaissent les situations les plus difficiles.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Carré](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74874

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1753